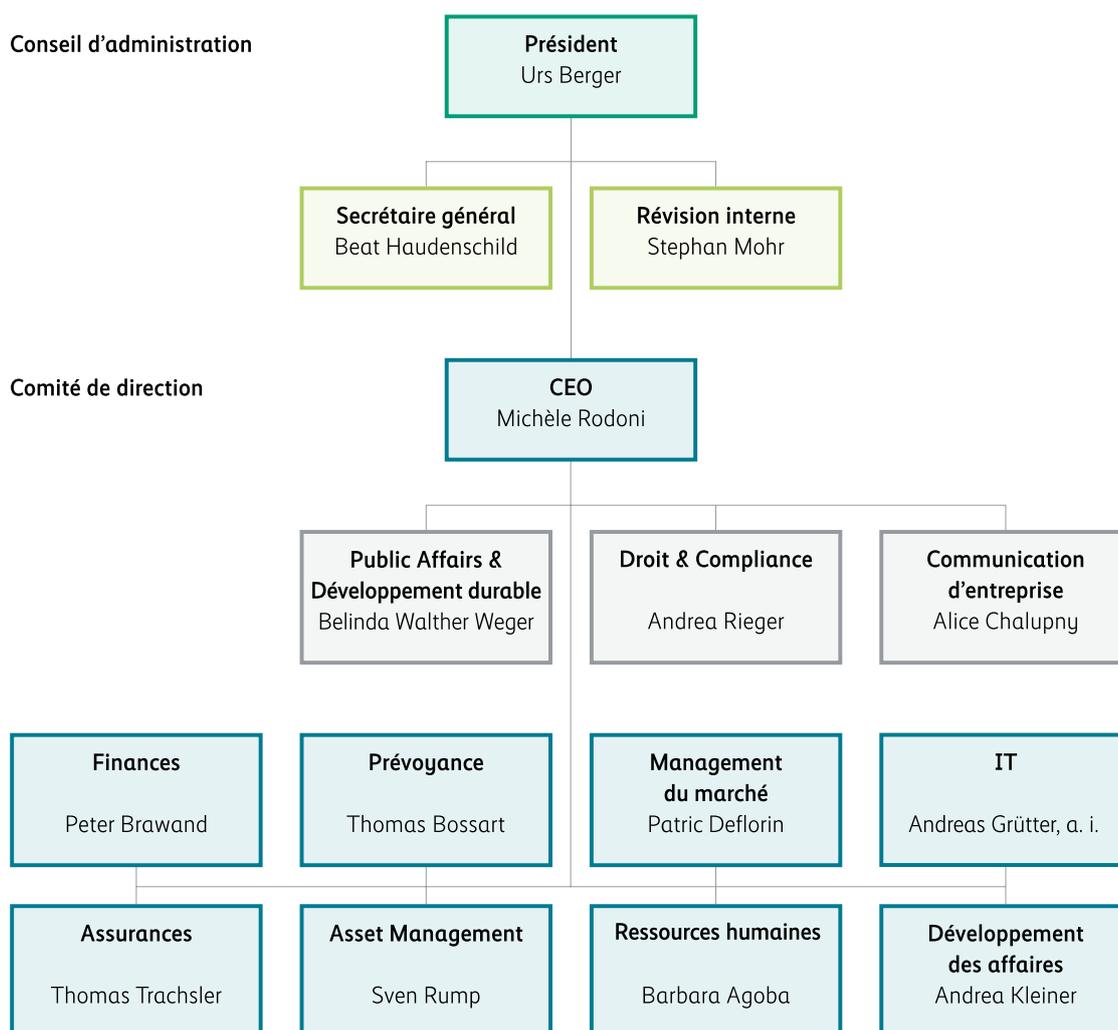


Gouvernance d'entreprise

Structure de direction	140
Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA	141
Comité de direction	147
Direction	153
Gestion et contrôle de l'entreprise	154
Rémunérations	164

Structure de direction Mobilière Suisse Holding SA

État au 1^{er} janvier 2023



- Président du Conseil d'administration
- Font rapport au président du Conseil d'administration
- Membres du Comité de direction
- Fonctions support

Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA¹

État au 1^{er} janvier 2023

		Année de naissance	Début du mandat	Fin du mandat
Président	Urs Berger, Therwil	1951	2011	2023
Vice-présidente	Irene Kaufmann, Zurich	1955	2014	2023
Membres	Bruno Dallo, Riehen	1957	2017	2023
	Elgar Fleisch, St-Gall	1968	2013	2023
	Heinz Herren, Bolligen	1962	2020	2023
	Markus Hongler, Zurich	1957	2021	2024
	Stefan Mäder, Zurich	1963	2017	2023
	Tobias Pfeiffer, Reinach	1958	2017	2023
	Barbara Rigassi, Muri bei Bern	1960	2018	2024
	Nicola Thibaudeau, Neuchâtel	1960	2018	2024

¹ La composition des Conseils d'administration de Mobilière Suisse Société d'assurances SA et de Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA est identique. Tous les membres du Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA ont la nationalité suisse. Elgar Fleisch possède en outre la citoyenneté autrichienne et Nicola Thibaudeau, la citoyenneté canadienne.

		Depuis	jusqu'au
Secrétaire du Conseil d'administration	Beat Haudenschild, avocat, Boll		
Révision interne	Stephan Mohr, Zurich		
Organe de révision	KPMG SA, Zurich	2010	2022
Réviseur responsable	Oliver Windhör, Zurich	2017	

Urs Berger

Président du Conseil d'administration



Formation

Études d'économie avec spécialisation en assurance et gestion des risques, Université de St-Gall (HSG)

Parcours professionnel

1978-1980 Employé chez un courtier en assurances

1981-1993 Zurich Assurances, responsable du conseil aux entreprises industrielles

1993-1999 Bâloise Assurances, diverses fonctions

1999-2003 Bâloise Assurances, président de la direction de la Bâloise Suisse et membre de la direction du groupe

2003-2011 Groupe Mobilière, CEO

Mandats actuels

Membre du conseil de surveillance de Gothaer Versicherungsbank VVaG et de Gothaer Finanzholding AG, Cologne; membre du conseil de la Banque Cantonale de Bâle, membre du conseil d'administration de Ringier SA, d'Ammann Group Holding AG et de SensoPro AG; président de la Fondation Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante et de la Swiss Entrepreneurs Foundation

Mandats précédents

Membre du conseil de surveillance d'Eureko B.V.; président de l'Association Suisse d'Assurances (ASA); membre du comité directeur d'economiesuisse; membre du groupe d'experts du Conseil fédéral chargé du développement de la stratégie en matière de marchés financiers; président du conseil d'administration de Loeb Holding AG; membre du conseil d'administration de BernExpo Holding AG; président du conseil d'administration d'Emch + Berger AG

Irene Kaufmann

Vice-présidente du Conseil d'administration



Formation

Doctorat en économie, Université de Zurich

Parcours professionnel

1985-2008 Nabholz Beratung, responsable de projets et de mandats pour des administrations et des entreprises publiques, notamment dans le secteur des finances et de l'organisation; de 1980 à 2002: Dr. Nabholz Treuhand AG, mandats de révision et de conseil pour des entreprises privées

Mandats actuels

Aucun

Mandats précédents

Présidente et vice-présidente du conseil d'administration du Groupe Coop Société Coopérative; vice-présidente du conseil d'administration de la Banque Coop SA (devenue Banque Cler SA); membre du conseil d'administration de plusieurs sociétés du Groupe Coop, dont Dipl. Ing. Fust SA

Bruno Dallo

Membre du Conseil d'administration



Formation

Doctorat en droit, Université de Bâle; avocat

Parcours professionnel

1985-1986 Société de Banque Suisse, service juridique

1986-2001 Groupe Bâloise, General Counsel (responsable droit et fiscalité)

2001-2005 Groupe Bâloise, chef du Corporate Center et membre de la direction, responsable des services ressources humaines, développement de l'entreprise, service juridique, fiscalité et compliance

2006-2018 Scobag Privatbank AG, président du directoire

Mandats actuels

Vice-président du conseil d'administration de Scobag Privatbank AG, membre du conseil d'administration de l'Hôpital universitaire de Bâle; président du conseil d'administration de Kickfund SA, Bâle; membre de plusieurs conseils de fondation, mandats pour des institutions à but non lucratif

Mandats précédents

Membre du conseil de fondation et vice-président de la caisse maladie Sympany; membre du conseil de fondation et vice-président de la Fondation Bâle Place financière

Elgar Fleisch

Membre du Conseil d'administration



Formation

Doctorat en sciences économiques et sociales, Université de Vienne; thèse sur l'intelligence artificielle; habilitation à l'Institut d'informatique de gestion de l'Université de St-Gall (HSG) sur le thème des réseaux d'entreprise

Parcours professionnel

2000-2002 Université de St-Gall (HSG), professeur assistant

Depuis 2002 Université de St-Gall (HSG), professeur titulaire et directeur de l'Institut de gestion de la technologie (ITEM-HSG)

Depuis 2004 Département gestion, technologie et économie (D-MTEC) de l'EPFZ, professeur en gestion de l'information

Mandats actuels

Membre du conseil de surveillance de l'entreprise Robert Bosch GmbH, Stuttgart, et du conseil de surveillance d'UNIQA Insurance Group AG et UNIQA Versicherungsverein Privatstiftung, Vienne; associé de Robert Bosch Industrietreuhand KG, Stuttgart; membre du conseil de fondation de Gebert Rûf Stiftung, Bâle; membre du conseil d'administration de Kickfund SA, Bâle

Mandats précédents

Cofondateur de plusieurs entreprises spin-off de la HSG et de l'EPFZ

Heinz Herren

Membre du Conseil d'administration



Formation

Ing. él. de l'ETS de Bienne

Parcours professionnel

1988-1991 XMIT SA, chef de produit

1991-1993 Ascom Telematic SA, directeur des ventes et du marketing

1994-1994 Bedag AG, Business Development Manager

1994-2000 3COM Corporation GmbH, directeur général pour la Suisse et l'Autriche et directeur d'EMEA System Integrators

2001-fin 2020 Swisscom SA, diverses fonctions, membre de la direction du groupe de 2010 à 2019, puis responsable des projets stratégiques

Mandats actuels

Vice-président du conseil d'administration de HC Holding Eta AG; membre du comité d'investissement de CS Entrepreneur Capital AG; membre du conseil d'administration de Securitas SA et de Securiton SA; membre du comité consultatif d'investissement de Credit Suisse concernant Swiss EF Direkt; divers mandats de conseil en rapport avec des projets stratégiques

Mandats précédents

Divers mandats dans le cadre de son engagement à 60% en tant que responsable des projets stratégiques de Swisscom SA, dont président du conseil d'administration de Calex SA; membre du conseil d'administration de Swisscom Broadcast SA, de Fastweb S.p.A., Milan, de BICS SA, Bruxelles, et de Tiko Energy Solutions AG; membre du conseil de fondation de Switzerland Innovation; membre du comité et du comité directeur d'economiesuisse

Markus Hongler

Membre du Conseil d'administration



Formation

Apprentissage d'employé de commerce auprès de Mobilière Suisse Société d'assurances

Parcours professionnel

1979-1983 Genevoise Générale; réassurance active et passive, collaborateur

1983-1997 Zurich Espagne et Zurich Suisse, diverses fonctions de management

1997-2001 Zurich Suisse, membre du comité directeur et responsable Affaire directe

2001-2004 Zurich Financial Services; CEO de Zurich Continental Europe Corporate

2004-2005 Zurich Financial Services; CEO de Zurich Global Corporate in Europe

2006-2008 Zurich Financial Services; CEO de Zurich Suisse

2009-2011 Zurich Insurance Public Ltd. Company, Dublin, Irlande; CEO et administrateur délégué, membre de la direction élargie de Zurich Insurance Group

2011-2020 Groupe Mobilière, CEO

Mandats actuels

Président du conseil d'administration de la Banque Cantonale de Lucerne; président du conseil de fondation du Lucerne Festival; membre du conseil d'administration de Nomoko SA

Mandats précédents

Membre du comité et vice-président de l'Association Suisse d'Assurances (ASA); membre du conseil d'administration d'Eurapco AG Zurich (European Alliance Partners Company AG); vice-président de Scout24; membre du conseil d'administration de différentes sociétés de Companjon Group, Dublin (toutes affiliées au Groupe Mobilière); membre du conseil d'administration de Ringier SA

Stefan Mäder

Membre du Conseil d'administration



Formation

Doctorat en économie, Université de Zurich

Parcours professionnel

1988-1994 Université de Zurich, collaborateur scientifique et chargé de cours

1994-1996 Banque nationale suisse, économiste

1996-2001 Zurich Financial Services (ZFS), diverses fonctions

2002-2004 Zurich Assurances Suisse, directeur des placements et membre de la direction

2004-2007 Zurich Assurances Suisse, directeur financier et membre de la direction

2007-2009 Zurich Europe General Insurance, directeur financier pour l'Europe et membre de la direction

2010-2017 SIX Group, directeur financier et membre de la direction du groupe

Mandats actuels

Vice-président du conseil d'administration de Schroder & Co Banque SA; vice-président du conseil d'administration de Krüger + Co. AG

Mandats précédents

Président du comité Économie et finances de l'Association Suisse d'Assurances (ASA); divers mandats d'administrateur interne à la Zurich Assurances et à SIX; membre du conseil d'administration de Nexxiot SA; membre du conseil d'administration de compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG)

Tobias Pfeiffer

Membre du Conseil d'administration



Formation

Économiste d'entreprise (Haute École d'économie et de gestion) et expert-comptable diplômé

Parcours professionnel

1983-2016 Deloitte, révision d'entreprises suisses et internationales de divers secteurs d'activité

1999-2015 Deloitte, associé

2006-2010 Deloitte, directeur du bureau de Bâle

2010-2015 Deloitte, directeur du secteur audit d'assurances

Mandats actuels

Aucun

Barbara Rigassi

Membre du Conseil d'administration



Formation

Doctorat en économie, HSG

Parcours professionnel

1987-1993 Office fédéral des affaires économiques extérieures, cheffe de section

1994-1996 Collaboratrice personnelle du conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz

1996-1998 Société de Banque Suisse, secrétaire générale

1999-2002 Office fédéral de l'économie et du travail, directrice adjointe et membre de la direction du Secrétariat d'état à l'économie SECO avec rang d'ambassadrice

Depuis mai 2002 BHP – Brugger und Partner AG, directrice associée

Mandats actuels

Vice-présidente du conseil de la Clinique psychiatrique universitaire de Zurich; vice-présidente du conseil d'administration d'ewb (Energie Wasser Bern); présidente du conseil d'administration de BHP – Brugger und Partner AG

Mandats précédents

Vice-présidente du conseil de fondation de la caisse maladie Atupri; membre du conseil d'administration de compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG) et de SpitalNetz Bern AG

Nicola Thibaudeau

Membre du Conseil d'administration



Formation

Ingénieure en génie mécanique de l'École Polytechnique de Montréal

Parcours professionnel

1984-1989 IBM Canada, ingénieure

1990-1994 Cicorel S.A., La Chaux-de-Fonds, directrice technique

1994-2002 Mécanex, Nyon, directrice

2003 Divers mandats de conseil

Mandats actuels

CEO et administratrice déléguée de MPS Micro Precision Systems SA, Bienne; vice-présidente de la Banque Cantonale du Jura (BCJ); membre du conseil d'administration des Transports Publics Neuchâtelois SA, La Chaux-de-Fonds

Mandats précédents

Membre du conseil d'administration de CSS Assurances, de la Banque Cantonale Vaudoise, de la Poste Suisse et d'Innosuisse

Comité de direction

État au 1^{er} janvier 2023

		Année de naissance	Membre depuis
CEO	Michèle Rodoni, Bougy-Villars	1969	2012
Responsable Finances	Peter Brawand, Binningen	1965	2004
Responsable Développement des affaires	Andrea Kleiner, Zurich	1974	2021
Responsable Assurances	Thomas Trachsler, Kirchberg	1965	2010
Responsable Prévoyance ¹	Thomas Bossart, Céligny	1987	2022
Responsable Asset Management	Sven Rump, Bern	1958	2014
Responsable Management du marché	Patric Deflorin, Kilchberg	1971	2015
Responsable Ressources humaines ²	Barbara Agoba, Rüfenacht	1974	2022
Responsable IT ³	Andreas Grütter, Berne	1975	2022

Tous les membres du Comité de direction sont citoyens suisses.

¹ Jean-Philippe Moser, jusqu'au 28 février 2022; Andreas Keller, ad interim jusqu'au 31 mars 2022

² Claudia Giorgetti, ad interim jusqu'au 31 janvier 2022

³ ad interim

Michèle Rodoni

CEO



Formation

Actuaire ASA

Parcours professionnel

1991-2005 La Suisse, actuaire, membre de la direction (dès 2003)

2006-2008 Swiss Life, responsable du département Finances et Business Development de la division internationale

2009-2012 Aviva, directrice des programmes Solvency II pour l'Europe

2012-juin 2017 Groupe Mobilière, responsable Prévoyance

Juillet 2017-2020 Groupe Mobilière, responsable Management du marché

Depuis le 1^{er} janvier 2021 Groupe Mobilière, CEO

Mandats

Membre du conseil d'administration de Swiss Marketplace Group SA (SMG); membre du conseil d'administration de Ringier SA, Zofingue; membre du comité directeur de l'Association Suisse d'Assurances (ASA), Zurich; membre du conseil d'administration de la Chambre de Commerce Suisse-Américaine (Swiss Amcham), Zurich; membre du comité de gfm Schweizerische Gesellschaft für Marketing, Zurich; présidente du conseil de fondation de la Fondation pour les Arts et la Culture, Nyon

Peter Brawand

Responsable Finances



Formation

Lic. en sciences économiques HSG, expert-comptable diplômé

Parcours professionnel

1989-1994 Revisuisse Price Waterhouse SA, en dernier lieu chef mandataire en conseil et contrôle de gestion

1994-1996 Coop Compagnie d'Assurances, membre de la direction, responsable Finances et administration

1997-2004 Bâloise Assurances, en dernier lieu responsable comptabilité et controlling, membre du comité de direction Suisse (dès 1998)

Depuis le 1^{er} juin 2004 Groupe Mobilière, responsable Finances

Mandats

Membre du conseil d'administration de Ammann Group Holding AG, Berne, de Ammann BauAusrüstung AG, Langenthal, et de Madisa AG (Ammann Group), Berne

Andrea Kleiner

Responsable Développement des affaires



Formation

Diplôme en sciences naturelles de l'EPFZ et MBA de la Cornell University, États-Unis

Parcours professionnel

2000-2004 Accenture, Management Consultant

2004-2008 The Boston Consulting Group, responsable de projet

2008-2015 Swiss Life SA, responsable System Management Particuliers

2016-2020 Groupe Mobilière, responsable Assurances de personnes, secteur Assurances

2020-2021 Groupe Mobilière, responsable Particuliers, secteur Assurances

Depuis le 1^{er} avril 2021 Groupe Mobilière, responsable Développement des affaires

Thomas Trachsler

Responsable Assurances



Formation

Économiste d'entreprise, titulaire d'un diplôme HES et d'un EMBA de la HSG

Parcours professionnel

1986-1998 Groupe Mobilière, différentes fonctions au siège principal

1998-2009 Groupe Mobilière, agent général

2010-juin 2017 Groupe Mobilière, responsable Management du marché

Juillet 2017-avril 2021 Groupe Mobilière, responsable Operations

Depuis le 1^{er} avril 2021 Groupe Mobilière, responsable Assurances

Mandats

Membre du conseil de surveillance et d'administration de la Wirtschafts- und Kaderschule KV Bern (WKS KV Bildung), président conseil de fondation de la fondation WKS KV Bern, membre du comité de l'Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne (Chambre de commerce bernoise) et du Verband der Arbeitgeber Region Bern

Thomas Bossart

Responsable Prévoyance



Formation

Bachelor of Arts en économie, HSG; Master of Science in Accounting and Finance, London School of Economics; MBA INSEAD, France / Singapour

Parcours professionnel

2008-2009 Credit Suisse, Business Analyst

2009-2011 SIX Group (Division Financial Information), différentes fonctions

2013-2022 McKinsey & Company, en dernier lieu comme partenaire associé spécialisé dans le secteur de l'assurance en Suisse et en Europe

Depuis le 1^{er} avril 2022 Groupe Mobilière, responsable Prévoyance

Sven Rump

Responsable Asset Management



Formation

Ingénieur en génie mécanique, EPFZ; UCLA Graduate School of Management, Los Angeles; CFA (Chartered Financial Analyst)

Parcours professionnel

1982-1985 ABB, ingénieur client spécialiste des turbines

1987-1990 JP. Morgan, marchés dérivés

1990-1999 Vontobel, responsable titres à revenu fixe

1999-2014 DWS, CEO Suisse, responsable du portefeuille global de gestion des risques

Depuis le 1^{er} décembre 2014 Groupe Mobilière, responsable Asset Management

Mandats

Membre du conseil de fondation de la Fondation humanitaire de la CRS, Berne

Patric Deflorin

Responsable Management du marché



Formation

Lic. en sciences économiques HSG et titulaire d'un executive MBA-FSI (Vlerick, HEC, HSG)

Parcours professionnel

1998-1999 Price Waterhouse Coopers, consultant pour le management

1999-2005 Zurich Suisse, en dernier lieu responsable du développement de l'organisation pour Global Corporate Suisse

2005-2006 Novelis Aluminium, Financial Controlling / Performance Management

2006-2012 Zurich Insurance Group, CFO Direct Europe et Zurich Suisse, membre du comité directeur de Zurich Suisse

2012-2015 Groupe Mobilière, responsable Particuliers, secteur Assurances

2015-mars 2021 Groupe Mobilière, responsable Assurances

Depuis le 1^{er} janvier 2021 Groupe Mobilière, responsable Management du marché

Mandats

Membre du conseil d'administration de Garage Caflisch AG, Ilanz, et de KLARA Business SA, Lucerne; président du Pool dommages naturels

Barbara Agoba

Responsable Ressources humaines



Formation

Lic. en droit, Université de Fribourg

Parcours professionnel

1999-2000 Groupe Mobilière, assistante de direction

2000-2001 Groupe Mobilière, Business Process Engineer

2002 Groupe Mobilière, spécialiste eBusiness

2002-2006 Groupe Mobilière, juriste chez JurLine et suppléante de la responsable Support de conduite de Protekta Assurance de protection juridique SA

2006-2013 Groupe Mobilière, responsable du team Responsabilité civile entreprise et professionnelle (grands comptes et affaires spéciales)

2013-2015 Groupe Mobilière, responsable Affaires PME

2015-2017 Groupe Mobilière, responsable Souscription PME

2017-2020 Groupe Mobilière, responsable Mobi24

2020-2022 Groupe Mobilière, responsable Marché Ouest

Depuis le 1^{er} février 2022 Groupe Mobilière, responsable Ressources humaines

Andreas Grütter

Responsable IT ad interim



Formation

Ingénieur diplômé HES et titulaire d'un EMBA de la Haute école spécialisée bernoise (BFH)

Parcours professionnel

1995-2004 Swiss Triathlon, triathlète professionnel

2004-2006 RTC AG, ingénieur logiciel

2006-2010 RTC AG, responsable de projet technique et architecte IT senior

2010-2011 Hewlett Packard BSC Berne, Chief IT Architect

2011-2012 Bank Julius Bär, Head of Architects Office

2012-2013 Groupe Mobilière, architecte IT

2013-2015 Groupe Mobilière, responsable architecture système informatique

2015-2022 Groupe Mobilière, responsable architecture IT

Depuis le 15 décembre 2022 Groupe Mobilière, responsable IT ad interim

Direction

État au 1^{er} janvier 2023

Stefan Aebersold	Jean-Daniel Graf	Christoph Kopp	Andrea Rieger
Andy Amacker	Samuel Grossenbacher	Marta Kwiatkowski	Pascal Ruppen
Pascal Auderset	Christian Grundt	Christian Lambelet	Antoine Sanchez
Nina Babst	Barbara Grütter	Christoph Leemann	Marc Sarbach
Marco Bähler	Katja Gueissaz	Marco Liechti	Alex Sauber
Annette Behringer	Urs Haeusler	Patrik Linder	Laszlo Scheda
Michel Berthold	Benno Halter	Daniel Luder	Stephan Schmucki
Pascal Blanchard	Anne Hari	Silvia Lunzer	Julia Schweizer
Jonathan Bodmer	Beat Haudenschild	Hans-Jörg Lustenberger	Jean-Michel Sciboz
Philippe Bonvin	Ramona Hess	Bernhard Maeder	Barbara Stamm
Enrico Briccola	Andreas Hölzli	Daniel Mewes	Roger Stämpfli
Peter Bruder	Urs Hübscher	Walter Minder	Beat Sterren
Aline Brügger	Simon Hürlimann	Philipp Mischler	Dorothea Strauss
Alice Chalupny	Max Indermühle	Stephan Mohr	Beat Tröhler
Gerhard Däppen	Enea Ischi	Renato Morelli	Christoph Tschumi
Marc Olivier Delévaux	André Iseli	Ulrich Moser	Roland Verdon
Olivier Desponds	Gisela Jaeggi	Damian Müller	Thomas Walther
Pascal Domig	Brigitte Jappert	Lucas Müller	Belinda Walther Weger
Yves Duvanel	Nicolas Jeanneret	Beat Odermatt	Rolf Wendelspiess
Roger Etter	Martin Jutzi	Patrick Oltramare	Michel Wiederkehr
Stefan Fröhlich	Michael Kämpf	Christoph Ott	Esther Wyss
Andrea Gees	Andreas Keller	Franziska Paradies	Markus Wyss
Philippe Genoud	Thomas Keller	Christina Petry	Christian Zeller
Michel Gicot	Stefan Koch	Thomas Peyer	Cédric Zermatten
Claudia Giorgetti	Jérôme Koller	Nadine Probst	Rico Zwahlen

Gestion et contrôle de l'entreprise

La Mobilière pratique un reporting clair et compréhensible et présente ses principes de gouvernance d'entreprise en toute transparence, conformément aux attentes des parties prenantes.

Non cotée en Bourse, la Mobilière n'est pas soumise aux prescriptions de la directive SIX sur les informations relatives à la gouvernance d'entreprise. Elle adhère néanmoins à ces principes de transparence, ainsi qu'au Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise, tout en prenant la liberté de s'en écarter dans certains cas dûment motivés. Les explications ci-après relatives à la gestion et au contrôle de l'entreprise suivent pour l'essentiel la structure de la directive SIX. Les dispositions visant spécifiquement les sociétés ouvertes au public ne sont traitées que succinctement. La Mobilière observe en outre les prescriptions de surveillance prudentielle, tant pour la Holding que pour les compagnies d'assurances détenues par cette dernière, en particulier la circulaire de la FINMA «Gouvernance d'entreprise – assureurs». Les rémunérations de l'exercice 2022 sont présentées au chapitre [«Rémunérations»](#). Lorsque les informations requises sont fournies ailleurs dans le présent rapport de gestion, un renvoi le signale expressément.

Structure de l'entreprise et actionnariat

Tant la Coopérative que la Holding sont des sociétés de droit suisse ayant leur siège à Berne, la première détenant la totalité du capital-actions de la seconde. Il n'y a pas de participations croisées au sens de la directive SIX. Les informations sur la [structure de l'entreprise](#), sur le [périmètre de consolidation](#) et sur [la structure de direction opérationnelle](#) sont présentées dans les chapitres correspondants.

Structure du capital

La structure du capital ressort du [bilan de la Coopérative](#) et du [bilan consolidé](#). Les statuts de la Holding ne prévoient pas d'augmentation de capital, ni autorisée ni conditionnelle. Au cours des trois derniers exercices, le capital n'a subi aucune modification. La Coopérative dispose d'un droit de souscription. Le capital-actions de la Holding est entièrement libéré. Les statuts ne prévoient pas l'émission de bons de jouissance ou de participation ni l'inscription de nommées, pas plus que l'émission d'emprunts convertibles ou d'options.



La Coopérative Mobilière compte plus de

**1,9
million**

de sociétaires.

Assemblée des délégués de la Mobilière Suisse Société Coopérative

La Coopérative compte actuellement plus de 1,9 million de sociétaires – personnes physiques ou morales et collectivités publiques –, qui ont acquis cette qualité en concluant un contrat d'assurance avec Mobilière Suisse Société d'assurances SA. Les sociétaires n'ont pas l'obligation de faire des versements supplémentaires, ni d'autres obligations financières. Leurs intérêts sont défendus par 150 délégués (effectif réglementaire) provenant de tous les cantons suisses et de la Principauté de Liechtenstein. Les déléguées et délégués représentent les régions ainsi que les divers cercles de titulaires d'assurances, tels que les particuliers, les entreprises agricoles et artisanales, l'industrie, le commerce, les sociétés de services et les pouvoirs publics. Ils sont élus pour une durée de six ans. Un tiers des mandats environ est renouvelé tous les deux ans. Il n'y a pas de durée de fonction maximale, mais une limite d'âge de 72 ans s'applique.

Les déléguées et délégués approuvent chaque année le rapport de gestion, les comptes annuels et le rapport annuel de la Coopérative. De plus, ils prennent acte des états financiers, établis conformément au référentiel comptable reconnu Swiss GAAP RPC. Ils décident également de la répartition du bénéfice résultant du bilan et d'une éventuelle révision des statuts. Enfin, ils élisent les membres du Conseil d'administration de la Coopérative.

Informations complémentaires:

[Les déléguées et délégués de la Mobilière Suisse Société Coopérative](#)

Informations complémentaires:

[Le Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Société Coopérative](#)

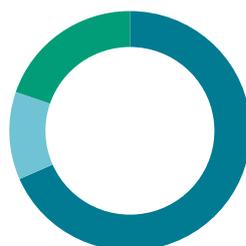
Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Société Coopérative

Membres

Conformément aux statuts, le Conseil d'administration de la Coopérative est formé d'au moins quinze personnes, et sa composition permet de concrétiser la volonté d'un ancrage aussi large que possible dans les régions et les divers cercles de titulaires d'assurances. Pour des raisons de bonne gouvernance, il doit comporter une majorité de membres ne faisant pas également partie du Conseil d'administration de la Holding.

Au 1^{er} janvier 2023, le Conseil d'administration de la Coopérative comptait 27 membres et celui de la Holding dix membres, comme en 2022. La durée ordinaire du mandat des membres du Conseil d'administration de la Coopérative est de trois ans. La limite d'âge est de 72 ans et la durée de fonction maximale de quinze ans. Le Conseil d'administration de la Coopérative compte désormais quatorze femmes et treize hommes.

Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Société Coopérative, répartition par durée de mandat
en % et (nombre de membres) au 31.12.2022

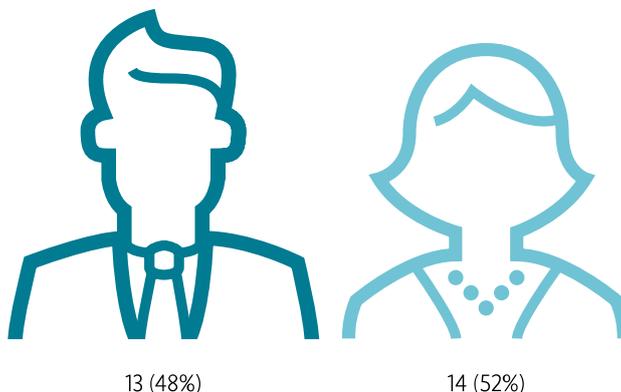


entre 1 et 5 ans: 52% (14)
entre 6 et 10 ans: 33% (9)
plus de 11 ans: 15% (4)

La durée de mandat est de trois ans. La durée de fonction maximale est de quinze ans.

Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Société Coopérative

Répartition hommes-femmes au 31.12.2022



Si une personne membre du Conseil d'administration de la Coopérative est également élue à celui de la Holding, la durée de son mandat d'administratrice ou d'administrateur de la Coopérative recommence à courir. Les statuts ne prévoient pas d'échelonnement du renouvellement des mandats.

Aucune personne membre du Conseil d'administration n'exerce de fonction exécutive au sein de Mobilière Suisse Holding SA. Hormis Markus Hongler, qui a exercé la fonction de CEO jusqu'à fin 2020, l'ensemble des personnes membres du Conseil d'administration sont réputées indépendantes au sens du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise.

Tâches et méthode de travail

Le Conseil d'administration a pour mission d'assurer la conformité de l'orientation de l'entreprise avec les principes de la coopérative. Il est responsable du rapport de gestion, des comptes annuels statutaires, du rapport annuel ainsi que de l'établissement des états financiers de la Coopérative conformément au référentiel comptable reconnu Swiss GAAP RPC. En outre, il prend des décisions fondamentales relatives à l'organisation des élections de délégués et exerce les droits d'actionnaire de la Coopérative à l'Assemblée générale de la Holding. En vertu de ces droits, il approuve les comptes annuels et les comptes consolidés, décide de l'utilisation du bénéfice, prend acte du rapport sur les rémunérations, élit le Conseil d'administration de la Holding et lui donne décharge.

Le Conseil d'administration exerce la haute direction ainsi que la surveillance et le contrôle de la gestion opérationnelle de la Coopérative, qui est déléguée à la Holding. Il lui appartient également de prendre les décisions stratégiques de principe relatives au positionnement de la Coopérative auprès du public, notamment de choisir les thèmes de ce positionnement et de définir les conditions-cadres des engagements en faveur de la collectivité qui en découlent.

Régulièrement informé de la marche des affaires, le Conseil d'administration de la Coopérative tient habituellement quatre séances par année, ce qui a été le cas en 2022. Aucune des personnes membres de cet organe n'exerce de fonction dirigeante dans une autre société d'assurances suisse.

Comités du Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Société Coopérative

Pour préparer ses décisions stratégiques de principe et surveiller la mise en œuvre des mesures de positionnement adoptées, le Conseil d'administration a créé en son sein un comité permanent de positionnement de la Coopérative. Comptant cinq personnes membres élues pour un an, ce comité est actuellement placé sous la direction de Dora Andres, ses autres membres étant Urs Berger, président du Conseil d'administration, Thierry Carrel, Rolf G. Schmid et Anja Wyden Guelpa (nouvellement élue). Durant l'exercice sous revue, il s'est réuni à quatre reprises. En règle générale, la CEO ainsi que les responsables Public Affairs & Développement durable, Communication d'entreprise et Management du marché de même que la responsable Engagement sociétal prennent part aux séances du comité de positionnement de la Coopérative. Le comité formule des prises de position et des recommandations à l'intention du Conseil d'administration de la Coopérative in corpore. Les tâches relevant de la conduite du Groupe, y compris le positionnement de la Mobilière en tant que groupe d'assurance, sont déléguées à la Holding. Le Conseil d'administration délègue la mise en œuvre de ses décisions stratégiques de principe au Comité de direction de Mobilière Suisse Holding SA. Il incombe donc à ce dernier de choisir les mesures de positionnement et les engagements concrets de l'entreprise et de décider de l'affectation des moyens à disposition, compte tenu des conditions-cadres définies par le Conseil d'administration.

Il existe en outre un comité de gouvernance, composé du président et de la vice-présidente du Conseil d'administration de la Coopérative, ainsi que de trois autres de ses membres. Il s'agit actuellement de Beat Brechbühl, Laura Sadis et Yvonne Lang Ketterer. La durée du mandat est d'un an. Le comité de gouvernance a en particulier pour tâche de préparer les décisions de l'Assemblée des délégués et du Conseil d'administration de la Coopérative en matière de nominations, autrement dit de préparer l'élection des délégués et celle des membres du Conseil d'administration de la Coopérative. Il lui incombe aussi d'examiner les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de la Holding en matière de nominations, en particulier l'élection des membres dudit Conseil d'administration et la nomination du ou de la CEO. Enfin, il est chargé de contrôler les propositions relatives à la rémunération des délégués et des membres du Conseil d'administration de la Coopérative, ainsi que d'examiner les propositions relatives au système de rémunération et au cadre salarial des divers échelons de fonction du Groupe Mobilière.

Le comité de gouvernance a pour seul pouvoir décisionnel celui de fixer le montant des rémunérations des membres du Conseil d'administration de la Holding. La responsabilité générale des autres tâches qui lui sont confiées est du ressort du Conseil d'administration de la Coopérative ou de celui de la Holding. Selon les thèmes à l'ordre du jour, la CEO et la responsable Ressources humaines participent aux séances du comité de gouvernance. Durant l'exercice sous revue, ce dernier s'est réuni à quatre reprises.

Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA

Membres

Le Conseil d'administration de la Holding doit compter au moins cinq membres. La durée du mandat est de trois ans, et la durée de fonction est limitée à douze ans. Il n'est pas prévu d'échelonner le renouvellement des mandats. La limite d'âge est de 72 ans. La majorité des membres du Conseil d'administration de la Holding doit également faire partie de celui de la

Informations complémentaires:

[Le Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA](#)

Coopérative, ce qui est le cas de tous les membres depuis la restructuration du Groupe Mobilière en 2000. Ces prescriptions s'appliquent aussi aux administratrices et administrateurs des sociétés opérationnelles du Groupe, soit Mobilière Suisse Société d'assurances SA et Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA.

Depuis 2000 également, le Conseil d'administration de la Holding présente la même composition que ceux des deux sociétés opérationnelles précitées. De plus, la pratique qui veut que la présidence et la vice-présidence des Conseils d'administration de la Coopérative, de la Holding et des sociétés du Groupe ci-dessus soient respectivement exercées par une seule et même personne est constamment respectée depuis 2000. Enfin, depuis 2006, les mandats des personnes membres du Conseil d'administration de la Holding coïncident en règle générale avec ceux qu'elles exercent au sein des Conseils d'administration de la Coopérative et des sociétés du Groupe. La gestion et le contrôle de l'entreprise se fondent sur la législation en vigueur ainsi que sur les politiques, les instructions et règlements internes, la Charte et le Code de conduite adoptés par le Conseil d'administration de la Holding. La [Charte](#) et le [Code de conduite](#) sont publiés sur notre site Internet.

Tâches et méthode de travail

La conduite opérationnelle du Groupe ainsi que l'organisation, les tâches et les compétences des organes de la Holding et des deux sociétés du Groupe (Mobilière Suisse Société d'assurances SA et Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA) sont régies par un règlement d'organisation et par un règlement des compétences édictés par le Conseil d'administration de la Holding. Ces règlements sont régulièrement réexaminés et, si nécessaire, adaptés. Le règlement d'organisation définit en particulier la conduite à suivre en cas de conflit d'intérêts. Les membres du Conseil d'administration et du Comité de direction règlent leurs affaires personnelles et professionnelles afin d'éviter autant que possible tout conflit d'intérêt avec l'entreprise et le Groupe Mobilière. Une personne membre du Conseil d'administration ne peut pas être simultanément membre du Conseil d'administration ou d'un autre organe d'une société ou d'un groupe d'assurances qui se trouve en concurrence avec le Groupe Mobilière. Les membres du Conseil d'administration et du Comité de direction informent le président du Conseil d'administration immédiatement et de manière exhaustive au sujet des conflits d'intérêt les concernant. Le Conseil d'administration prend les mesures nécessaires pour préserver les intérêts de l'entreprise.

Le Conseil d'administration délègue au Comité de direction les tâches relevant de la gestion de la Holding, sauf dispositions contraires de la loi, des statuts ou du règlement d'organisation. De plus, il définit la stratégie d'entreprise axée sur la durabilité et la structure organisationnelle du Groupe, arrête notamment la planification annuelle et pluriannuelle de ce dernier et décide des politiques de risque et de placement, ainsi que de la stratégie de placement.

Il définit également la conception de la gestion des risques et du système de contrôle interne. Enfin, font aussi partie de ses attributions la nomination et la révocation du ou de la CEO – responsable de la conduite opérationnelle et de la direction globale du Groupe –, des membres du Comité de direction, du responsable de la Révision interne et du secrétaire général.

Le Conseil d'administration in corpore se réunit pour délibérer et prendre des décisions aussi souvent que les affaires l'exigent. Durant l'exercice sous revue, il a tenu huit séances ordinaires, pour un total de neuf jours de séance.

Les membres du Conseil d'administration se forment continuellement. De plus, tant le Conseil d'administration que ses comités évaluent régulièrement leurs prestations et leur efficacité. À cette fin, le Conseil d'administration procède à une auto-évaluation annuelle dans le cadre de laquelle il vérifie l'état d'avancement des tâches qui lui sont confiées par la loi et le règlement d'organisation. Il se penche également sur l'organisation et la collaboration en son sein et au sein de ses comités ainsi que sur la coopération avec les différentes parties prenantes. Les résultats de cette auto-évaluation sont intégrés dans la planification des sujets traités par le Conseil d'administration, dans la définition annuelle de ses thèmes prioritaires et dans la planification de la succession. L'ensemble des membres du Comité de direction prennent part aux séances du Conseil d'administration lorsque l'examen de la planification annuelle, le reporting ou la clôture des comptes semestriels ou annuels sont à l'ordre du jour. S'agissant d'autres sujets, le Conseil d'administration peut inviter, au besoin, tout ou partie du Comité de direction, ainsi que des spécialistes internes ou externes. La CEO assiste en principe toujours aux séances du Conseil d'administration, à moins qu'une clause de récusation s'y oppose ou que certains thèmes doivent être traités à huis clos.

Le Comité de direction informe le Conseil d'administration de la marche des affaires dans le cadre du reporting trimestriel. Chaque trimestre également, la Révision interne présente au Conseil d'administration un rapport sur l'état d'avancement des contrôles et sur leurs résultats, ainsi que sur l'état d'avancement de l'application des recommandations.

En ce qui concerne les autres informations internes au Groupe ainsi que les instruments de contrôle du Comité de direction, nous renvoyons, entre autres, aux indications relatives à la [révision](#) interne et externe et à [la gestion des risques](#). Enfin, le Conseil d'administration vérifie annuellement la pertinence de la stratégie mise en œuvre et traite de questions d'importance stratégique dans ses séances.

«Fit & Proper»

Les membres du Conseil d'administration doivent impérativement offrir toute garantie d'une activité irréprochable et jouir d'une bonne réputation. En d'autres termes, ils doivent être «Fit & Proper», c'est-à-dire disposer des connaissances et de l'expertise professionnelles nécessaires (Fit) et présenter une honorabilité sans tache (Proper). Alors que l'exigence d'honorabilité s'applique à chaque membre individuellement, celle de l'expertise doit être considérée du point de vue de la conduite stratégique et opérationnelle dans son ensemble (Conseil d'administration et Comité de direction). Cela signifie que le Conseil d'administration doit être composé de manière à être «collectivement» à même d'assurer la surveillance et la haute direction de l'entreprise de manière irréprochable.

Les membres du Conseil d'administration de la Holding disposent de solides connaissances dans des domaines essentiels ainsi que d'une vaste expérience. Le Conseil d'administration vérifie lui-même régulièrement si sa composition et celle de ses comités sont appropriées. De plus, pour s'assurer qu'il réunira les compétences nécessaires et présentera la diversité requise à l'avenir également, il évalue à l'avance des candidatures potentielles. Lors du

processus annuel de planification de la succession au Conseil d'administration, le comité de gouvernance de la Coopérative se penche sur les départs qui auront lieu au cours des années suivantes, actualise le profil d'exigences, évalue les candidatures correspondantes et soumet des propositions de vote concrètes au Conseil d'administration. Sur cette base, le Conseil d'administration approuve les diverses propositions d'élection lors des assemblées générales des sociétés concernées. Le profil d'exigences se fonde sur les prescriptions légales, notamment en matière de surveillance prudentielle. Il est complété par les besoins spécifiques du Groupe Mobilière.

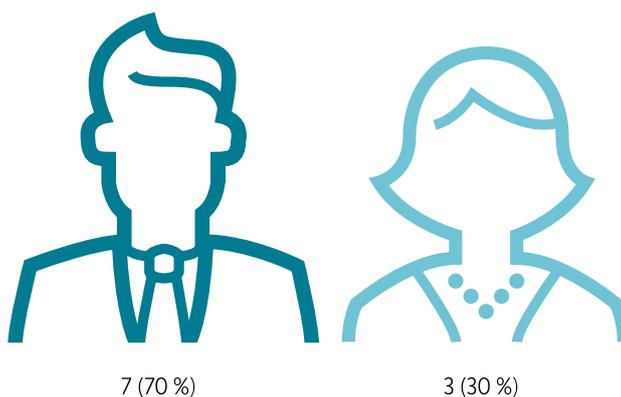
Les graphiques ci-après présentent la composition du Conseil d'administration selon la durée de fonction et le genre.

Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA, répartition par durée de mandat
en % et (nombre de membres) au 31.12.2022



La durée de mandat est de trois ans. La durée de fonction maximale est de douze ans.

Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA
Répartition hommes / femmes au 31.12.2022

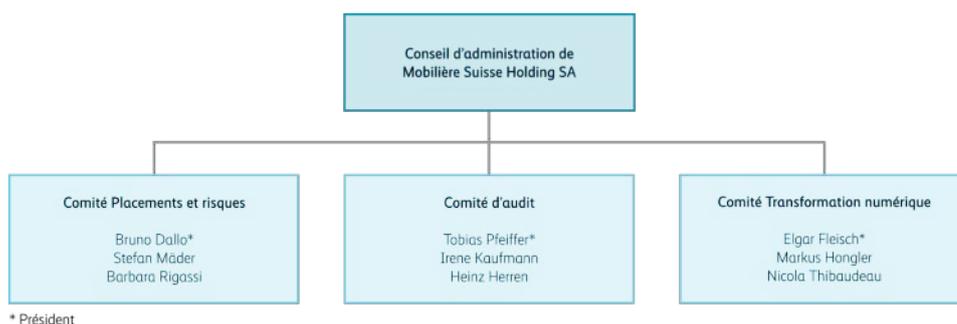


Il n'y a pas eu de changements dans la composition du Conseil d'administration de la Holding durant l'exercice sous revue.

Comités du Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA

Pour se faire assister dans ses activités de gestion et de contrôle, le Conseil d'administration de la Holding a constitué en son sein trois comités permanents de trois membres chacun. En règle générale, les comités se réunissent quatre fois par année. En 2022, le comité Placements et risques a toutefois tenu six séances au total. Markus Hongler a succédé à Urs Berger à la tête du comité Transformation numérique. La composition des autres comités n'a pas connu de changements durant l'exercice sous revue.

Les comités du Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA



Le but, le rôle et les tâches des comités du Conseil d'administration sont définis dans le règlement d'organisation. Le Conseil d'administration a en outre édicté un règlement détaillé pour chacun d'entre eux. Faisant régulièrement appel aux compétences de spécialistes internes et, au besoin, externes, les comités approfondissent certains thèmes et questions sur mandat du Conseil d'administration et élaborent des bases de décision à son intention. En règle générale, la CEO participe aux séances des comités en qualité de conseillère. Il en va de même du président du Conseil d'administration pour les séances des comités dont il n'est pas membre. Le Conseil d'administration in corpore reste seul responsable des tâches confiées aux comités.

Les comités n'ont pas de pouvoir décisionnel. Ils ont cependant le droit de soumettre des avis et des recommandations au Conseil d'administration et le devoir de l'informer de tout manquement grave et/ou événement particulier qu'ils constateraient.

- Le comité Placements et risques assiste et conseille le Conseil d'administration dans les domaines de la congruence actifs-passifs (Asset Liability Management), de la gestion des placements, de la gestion financière et de la gestion des risques (risques d'assurance, de marché, de crédit et de liquidité, ainsi que risque de réputation qui en découle).
- Le comité d'audit fait de même dans les domaines de la surveillance des comptes, du reporting financier et du respect des lois, statuts et règlements internes (risque opérationnel) ainsi qu'en matière de protection de la réputation (risque de réputation).
- Enfin, le comité Transformation numérique évalue le bien-fondé et le caractère approprié des activités de la Mobilière dans le domaine de la transformation numérique et des cyberrisques. Il examine en outre la question des risques opérationnels et, partant, du risque de réputation découlant de la numérisation et fait des recommandations au Conseil d'administration.

Durant l'exercice sous revue, le Conseil d'administration a constitué un comité dédié au développement durable. Outre le président, Aymo Brunetti, ce comité réunit les présidents des comités permanents du Conseil d'administration au niveau de la Coopérative et de la Holding ainsi que, pour le comité Placements et risques, Barbara Rigassi. Il évalue le bien-fondé et le caractère approprié des activités stratégiques de la Mobilière dans le domaine du développement durable et de sa gouvernance, et soumet des recommandations correspondantes au président du Conseil d'administration. Aucune des personnes membres du Conseil d'administration, ni par conséquent de ses comités, n'exerce de fonction exécutive. Hormis Markus Hongler, toutes les personnes membres du Conseil d'administration sont réputées indépendantes au sens du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise et de la circulaire de la FINMA «Gouvernance d'entreprise – assureurs». La composition actuelle du [Conseil d'administration](#) et de ses [comités permanents](#) ainsi que des [informations complémentaires sur chaque membre](#) sont présentées dans les chapitres correspondants.

Informations complémentaires:

[Structure de direction](#) et [membres du Comité de direction](#)

CEO et Comité de direction

La CEO est chargée de la conduite opérationnelle et de la direction globale du Groupe. Il lui incombe en outre d'informer régulièrement le Conseil d'administration sur la marche des affaires et les projets importants du Groupe, des secteurs du Comité de direction et des sociétés du Groupe. Le Comité de direction met en œuvre la stratégie d'entreprise arrêtée par le Conseil d'administration de la Holding. Il s'efforce de prendre ses décisions par consensus; à défaut, il appartient à la CEO de trancher.

Il n'y a pas de contrats de management. Les contrats de travail de la CEO et des membres du Comité de direction prévoient, sans exception, un délai de congé de six mois.

Droits de participation

Les dispositions statutaires relatives à la participation à l'Assemblée des délégués (Coopérative) et à l'Assemblée générale (Holding), les quorums, les modalités de convocation de ces deux assemblées ainsi que les règles régissant l'ordre du jour sont conformes aux dispositions du droit des obligations. Aucune limitation des droits de vote n'est prévue.

Prises de contrôle et mesures de défense

Les statuts de la Holding ne comportent ni règles concernant l'obligation de présenter une offre, ni clauses relatives aux prises de contrôle.

Révision

La révision fait partie intégrante de la gouvernance d'entreprise. Les activités des organes de révision externe et interne sont surveillées par le comité d'audit et, en dernière instance, par le Conseil d'administration.

Pour l'exercice 2022, les organes compétents ont désigné la société KPMG SA comme organe de révision externe des comptes de la Coopérative, de la Holding et des filiales consolidées. L'organe de révision externe est mandaté pour un an; ses prestations sont évaluées annuellement. Le réviseur responsable participe aux séances du comité d'audit en

particulier lorsque ce dernier discute des plans de révision interne et externe et à celles du Conseil d'administration lorsque celui-ci examine les rapports des organes de révision sur la clôture des comptes annuels. La somme des honoraires de révision facturés durant l'exercice sous revue se monte à CHF 1 466 798.

Afin de garantir son indépendance vis-à-vis du Comité de direction, le responsable de la Révision interne rend compte de ses activités directement au président du Conseil d'administration de la Holding. La Révision interne soutient le Conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités de gouvernance en procédant à une évaluation indépendante de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et du respect des prescriptions statutaires, légales et réglementaires. Tous les rapports sont mis à la disposition de la CEO, des membres du Comité de direction, des responsables de fonctions de contrôle des risques ainsi que du ou de la responsable de l'unité contrôlée. De plus, les résultats importants de la révision sont régulièrement communiqués au président du Conseil d'administration et au comité d'audit.

Informations complémentaires:

mobiliere.ch

Politique d'information

Le Groupe Mobilière informe chaque année les délégués et délégués, les administratrices et administrateurs, le personnel, les médias et le public sur ses résultats annuels et sur la marche de ses affaires dans son rapport de gestion, lors de la conférence de presse du bilan, par des communiqués de presse et sur Internet. Les résultats semestriels sont communiqués aux médias dans le courant du troisième trimestre.

De plus, des rapports sur les résultats du premier trimestre, du semestre et des trois premiers trimestres sont remis aux membres du Conseil d'administration de la Coopérative et aux délégués. Les contacts avec les délégués sont entretenus non seulement à l'occasion de leur assemblée annuelle, mais également lors de réunions régionales d'information organisées chaque automne à leur intention. Les délégués y sont informés oralement sur le résultat semestriel ainsi que sur différents thèmes d'actualité ayant trait à la branche des assurances et au Groupe Mobilière. Enfin, nous informons notre clientèle de la marche de nos affaires et des questions d'actualité concernant le Groupe Mobilière sur notre site Internet et sur divers autres canaux de communication.

Rémunérations

La Mobilière applique une politique de rémunération qui tient compte des valeurs inhérentes à l'esprit de coopérative et fait participer ses collaboratrices et collaborateurs à son succès.

Suivant sur une base volontaire les recommandations de la FINMA, la Mobilière dispose d'un système de rémunération dont les lignes directrices sont conformes aux principes fixés par cette dernière dans la circulaire «Normes minimales des systèmes de rémunération dans les établissements financiers». Non cotée en Bourse, la Mobilière n'est pas soumise aux prescriptions légales de transparence applicables aux sociétés cotées.

Les principes de rémunération appliqués par le Groupe Mobilière à tous les échelons de fonction sont inscrits dans la politique de rémunération approuvée par le Conseil d'administration. Celle-ci prescrit des rémunérations appropriées qui, comparées à celles d'autres entreprises de la branche, s'avèrent aussi bien proportionnées que compétitives. De plus, le système de rémunération doit être simple, transparent et compréhensible.

Les collaboratrices et collaborateurs ainsi que les cadres perçoivent un salaire de base et, selon la marche des affaires, une participation au résultat fixée par le Conseil d'administration. La rémunération globale annuelle directe de la CEO, des membres du Comité de direction et de la Direction se compose du salaire de base et d'une part variable définie annuellement. Cette part variable à court terme encourage une culture de la performance et récompense chaque année la réalisation des objectifs de l'entreprise. Elle est nettement inférieure à la rémunération de base, afin d'éviter autant que possible tout comportement indésirable, motivé par l'attrait du bonus.

La «participation au résultat orientée vers l'avenir» prévue en sus pour la CEO ainsi que les membres du Comité de direction et de la Direction (échelons de fonction 1 à 4) est axée sur les objectifs communs orientés vers l'avenir (objectifs Z) que sont la transformation numérique, la rentabilité future et l'image de la Mobilière. Tous les ans, les cadres du plus haut niveau hiérarchique sont évalués par rapport à ces objectifs en fonction de l'évolution des quatre dernières années. En outre, la Mobilière ne verse ni prime d'embauche au sens de rémunération anticipée de prestations de travail futures, ni indemnité de départ ou «parachute doré».

Durant l'exercice sous revue, cette gratification a été versée à 111 ayants droit au total (y compris aux bénéficiaires de rentes, qui la perçoivent au prorata du temps), pour un montant total brut de CHF 1 793 773.

Modèle salarial et composantes de la rémunération annuelle¹

	Salaire de base fixe	Rémunération variable à court terme	Participation au résultat (initiative patronale)	Participation au résultat orientée vers l'avenir (initiative patronale)
CEO / Comité de direction / membres de la Direction	X	X		X
Cadres	X		X	
Collaborateurs	X		X	

¹ Sites de Direction

L'Assemblée des délégués et le Conseil d'administration de la Coopérative fixent eux-mêmes les rémunérations versées à leurs membres. Pour ce qui est de la rémunération des membres du Conseil d'administration de la Holding, il appartient au Comité de gouvernance de la Mobilière Suisse Société Coopérative d'en décider.

Les indications ci-après sur les composantes de la rémunération et sur les rémunérations versées durant l'année sous revue seront commentées et complétées lors de l'Assemblée générale de la Holding, dans le contexte de l'examen des comptes annuels et des comptes consolidés.

À cette occasion, un décompte exhaustif des rémunérations – établi selon les dispositions de la circulaire précitée de la FINMA – est présenté au Conseil d'administration de la Coopérative, auquel il appartient d'exercer les droits d'actionnaire de cette dernière lors de l'Assemblée générale de la Holding.

Déléguées et délégués de la Coopérative

La rémunération des membres de l'Assemblée des délégués se compose d'une indemnité fixe et d'une indemnité forfaitaire pour frais. Les frais de déplacement ne sont pas remboursés. L'indemnité fixe s'élève à CHF 2000 par année. Durant l'exercice sous revue, le total des indemnités fixes et des indemnités forfaitaires pour frais payées aux membres de l'Assemblée des délégués en fonction a atteint CHF 405 000. Les cotisations AVS/AI/APG/AC afférentes à ces indemnités se sont montées à CHF 36 290 au total.

Conseil d'administration de la Coopérative

Les membres du Conseil d'administration de la Coopérative, qui siègent également au Conseil d'administration de la Holding, sont rémunérés séparément pour chacun de ces mandats. Leur rémunération d'administratrices et administrateurs de la Coopérative se compose d'une indemnité fixe. Les membres qui sont élus ou se retirent en cours d'exercice perçoivent leur rémunération au prorata du temps. À cette rémunération fixe s'ajoute un jeton de présence de CHF 2000 par séance ou par participation à un atelier du Conseil d'administration.

Les membres qui siègent dans un comité permanent, un comité ad hoc ou un comité de pilotage créé par le Conseil d'administration perçoivent un jeton de présence de CHF 2000 par jour de séance. Ce jeton – qui inclut un montant forfaitaire couvrant la préparation

personnelle de la séance – n'est versé qu'en cas de participation effective. Les frais d'hébergement sont remboursés sur présentation d'un justificatif; les frais de déplacement pour des séances en Suisse ne le sont pas.

Les rémunérations fixes versées en 2022 sont les suivantes:

- a) Conseil d'administration, président inclus: CHF 715 000
- b) Indemnité totale la plus élevée: Urs Berger, président: CHF 40 000

Durant l'exercice sous revue ont en outre été versés des jetons de présence pour un montant total de CHF 294 000. Les cotisations AVS/AI/APG/AC afférentes à ces indemnités se montent à CHF 69 251 au total.

Par ailleurs, un membre du Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Société Coopérative a également perçu CHF 25 000 pour le mandat exercé au sein du conseil d'administration de GARAIIO REM AG et CHF 30 000 pour celui exercé au sein du conseil d'administration de Flatfox AG.

Conseil d'administration de la Holding

Les principes de la rémunération du Conseil d'administration de la Holding, les différentes composantes de cette rémunération et les règles de remboursement des frais sont arrêtés dans un règlement sur la rémunération édicté par le Comité de gouvernance. La rémunération versée aux membres du Conseil d'administration doit être globalement appropriée et, comparée à celles d'autres entreprises de la branche, être aussi bien proportionnée que compétitive. Elle doit tenir compte du niveau de responsabilité assumé par les membres et à la charge de travail qui leur incombe. La rémunération des administratrices et administrateurs de la Holding inclut celle à laquelle ils ont droit en tant qu'administratrices et administrateurs des sociétés du Groupe. La rémunération de la vice-présidente et des membres du Conseil d'administration se compose d'un montant de base fixe, auquel s'ajoute un complément pour la vice-présidente, ainsi que pour les présidents et les membres des comités permanents de cet organe. Ce dernier décide de la rémunération des mandats spéciaux qu'il confie à ses membres au cas par cas. Aucun jeton de présence n'est versé pour la participation aux séances des comités permanents. Comme dans la Coopérative, les membres d'un comité ad hoc ou d'un comité de pilotage perçoivent, à titre forfaitaire, un jeton de présence de CHF 2000 par jour de séance, qui n'est versé qu'en cas de participation effective.

La participation aux séances du Conseil d'administration in corpore donne également droit à un jeton de présence de CHF 2000 par jour. La participation à plusieurs séances organisées en Suisse, le même jour, ne donne droit qu'à un jeton de présence. Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas au lieu des séances, à Berne, ne sont pas indemnisés. Le président, la vice-présidente et les membres du Conseil d'administration ont droit à une indemnité de débours annuelle. Le président perçoit une rémunération annuelle fixe (forfait annuel) qui couvre notamment sa participation aux comités permanents et temporaires du Conseil d'administration et aux comités de pilotage ainsi que ses jetons de présence. Aucune bonification n'est versée. Les membres qui sont élus ou se retirent en cours d'exercice perçoivent leur rémunération à proportion du temps.

Les rémunérations fixes (rémunérations de base et compléments, sans les jetons de présence) versées en 2022 sont les suivantes:

- a) Conseil d'administration, président inclus: CHF 1 506 000
- b) Indemnité la plus élevée (rémunération forfaitaire): Urs Berger, président:
CHF 628 000

Durant l'exercice sous revue, la vice-présidente et les membres du Conseil d'administration ont en outre perçu des jetons de présence pour un montant total de CHF 182 000. Les cotisations AVS/AI/APG/AC des membres soumis à cotisations se sont élevées à CHF 177 686. Les cotisations AVS/AI/APG/AC de l'employeur afférentes à la rémunération du président ont atteint CHF 87 450. Les cotisations de l'employeur afférentes à la rémunération des membres assurés dans la Caisse de pension de la Mobilière se sont élevées au total à CHF 132 519. Un membre du Conseil d'administration a en outre effectué des missions pour la Mobilière sur la base de mandats. Sa rémunération s'est montée à CHF 10 000 pendant l'année sous revue.

CEO et membres du Comité de direction

La rémunération de la CEO et des membres du Comité de direction du Groupe Mobilière est arrêtée dans un règlement édicté par le Conseil d'administration de la Holding. Elle se compose d'un salaire fixe basé sur la classification individuelle et d'une indemnité variable dépendant des résultats (bonus). Le montant maximal de la rémunération variable est fixé individuellement chaque année. Il s'élève au maximum, pour la CEO et les membres du Comité de direction, à 50% du salaire fixe convenu. Le bonus effectivement versé dépend du degré de réalisation des objectifs de l'entreprise (résultats globaux, croissance, satisfaction de la clientèle, coûts).

La CEO et les membres du Comité de direction sont assurés auprès de la Caisse de pension des collaborateurs et auprès de la Caisse de pension complémentaire du Groupe Mobilière.

Aucun apport allant au-delà des cotisations réglementaires de l'employeur n'est prévu. Le cas échéant, ces apports sont considérés comme des indemnités devant expressément faire l'objet d'une proposition au Conseil d'administration. Le remboursement des frais et les indemnités forfaitaires pour frais sont régis par le règlement sur le remboursement des frais du Groupe Mobilière et par le règlement complémentaire sur le remboursement des frais des cadres des échelons de la CEO, du Comité de direction et de la Direction; les deux règlements ont été agréés par l'Administration des contributions du canton de Berne et du canton de Vaud.

La «participation au résultat orientée vers l'avenir» (objectifs Z) est versée annuellement à la CEO et aux membres du Comité de direction et de la Direction (échelons de fonction 1 à 4) et s'élève à 30% au maximum du bonus pour tous les ayants droit, conformément au règlement sur la rémunération.

En 2022, les rémunérations fixes (salaires fixes) et les rémunérations variables (bonus) ainsi que la «participation au résultat orientée vers l'avenir» versées aux membres du Comité de direction, CEO incluse, se sont élevées au total à CHF 7 392 501. Les cotisations afférentes

aux rémunérations des membres du Comité de direction, CEO incluse, versées par l'employeur à l'AVS/AI/APG/AC et aux caisses de pension ont atteint respectivement CHF 594 800 et CHF 1 402 642 au total.

Autres indications

Sont également considérés comme prestations de l'employeur les rabais accordés aux collaboratrices et collaborateurs sur les assurances et les hypothèques ainsi que les gratifications d'ancienneté. Ces prestations sont destinées à l'ensemble du personnel du Groupe Mobilière.

Aucune indemnité n'a été versée à d'anciens membres des organes dirigeants ni à des personnes liées à des membres d'organes dirigeants. En revanche, des prêts hypothécaires ont été accordés à des membres anciens ou actuels des organes dirigeants aux conditions usuelles, avec, dans certains cas, le même rabais que celui accordé aux collaboratrices et collaborateurs du Groupe Mobilière.